



FORMULAIRE D'ADHÉSION - Ci-dessous, choisissez votre option d'adhésion.

Adhérer ou soutenir l'association de Couples mixtes Mylène et Christian

(Veuillez écrire lisiblement S.V.P.)

Nom en majuscule :
Prénom :
Adresse :
Ville : Code postal :
Téléphone : Fixe..... Portable.....
Email :@.....
Pays:

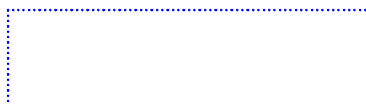
(Ci-dessous, cochez la formule désirée)

- Par la présente, je désire adhérer en formule individuelle à l'Association de Couples mixtes Mylène & Christian, je verse la somme de **22 €** pour l'année **2012/2013**.
- Par la présente, nous désirons adhérer en couple à l'Association de Couples mixtes Mylène & Christian, nous versons la somme de **38 €** pour l'année **2012/2013**.
- Par la présente, je désire devenir membre bienfaiteur de l'Association de Couples mixtes Mylène et Christian, je fais don de la somme de **100 €** pour l'année **2012/2013**.

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif et déclare vouloir adhérer et/ou soutenir l'association de Couples Mixtes Mylène & Christian

Fait à : Le

Signature (obligatoire)



Envoyez votre chèque accompagné de ce formulaire à :

Association de Couples Mixtes Mylène et Christian
Mairie de Crosne
35, Avenue Jean Jaurès 91560 CROSNE

À réception, un reçu vous sera retourné.

N.B: Les chèques doivent être mis à l'ordre de : Association Mylène et Christian

« Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont uniquement destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à Mylène et Christian en n'omettant pas de nous communiquer votre numéro d'adhérent. »

Avant d'adhérer, il faut retenir que nous ne faisons pas les démarches à votre place, **l'association de Couples Mixtes Mylène et Christian s'engage à vous apporter des conseils personnalisés afin que votre procédure se déroule de la meilleure façon possible afin que votre dossier trouve une issue favorable**. Aussi, il est impératif de tenir informée l'association de l'avancement de votre dossier. Nous informons que nous n'avons aucun passe droit avec les autorités consulaires, nos interventions se limitent au respect du droit français. Néanmoins, nous avons la possibilité d'intervenir par écrit auprès de toutes les instances administratives et judiciaires. Nous ne pouvons nous porter garant des dossiers contenant des documents contrefaits ou erronés, il ne faut pas compter sur notre association pour des mariages ou les intentions matrimoniales sont fallacieuses. **Notre devise : Marié légalement, Vivre ensemble rapidement !**